

Debbasch, prisonnier indésirable

Bien que visé par un mandat d'arrêt international, Charles Debbasch, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence exilé au Togo, s'est rendu sans encombre à Paris le 13 juillet : il s'est présenté, de son plein gré, au service du parquet chargé de l'exécution des peines pour se constituer prisonnier. Mais son arrivée a suscité plus d'embarras que d'intérêt... si bien qu'il est reparti libre sans être fixé sur son sort. Condamné en 2005 pour « abus de confiance » dans l'affaire de la Fondation Vasarely, Debbasch doit purger une peine d'un an de prison, diminuée des deux mois et demi de détention provisoire effectués en 1994. Par l'effet des remises de peine ordinaires, il lui reste moins de six mois à purger, ce qui lui permet d'obtenir un aménagement de sa peine sans retourner en prison. Encore faut-il que la procédure adéquate soit enclenchée-ce que les magistrats se sont refusés à faire. Debbasch a donc repris l'avion pour Lomé. Sans être intercepté.

Hervé Gattégno